

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17/03/2014



LANTRIAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée le **dix sept mars** sous la présidence de M. SIMON Jean, Maire de Lantriac.

Présents, tous les membres sauf : Mme BELIN Christine, M. THOMAS Arnaud, M. ANDRE Jacques.

M. Denis RUIZ a été nommé Secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire.

L'ordre du jour est alors abordé.

DROIT DE PREEMPTION SUR L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION AN, N° 260 APPARTENANT A SCI LES PANDRAUD.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption.

AVENANT CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CDG

A l'unanimité le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention.

CONVENTION DE TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE 2014 AVEC LE CAUE

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'AMELIORATION DE DESSERTE FORESTIERE

Monsieur le Maire indique que l'Office National des Forêts souhaite créer une route forestière sur le canton de Montchamp.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet et adopte le plan de financement prévisionnel :

- Montant hors taxes du projet	34.952,00€
- Subvention sollicitée	23.944,00€

AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit donner délégation de signature afin de signer les actes de vente entre la commune et la « SCI EXTRAUD » la commune ayant rédigé l'acte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à M. BUISSON

AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Monsieur le Maire indique que le coût d'un élève à l'école publique est de 537,58€ pour l'année 2013.

Il propose d'allouer cette somme à tous les enfants scolarisés à l'école privée des classes de CP au CM2 pour l'année 2014 soit : 537,58€ par élève et par an.

CONVENTION FOURRIERE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA, le service « fourrière » étant obligatoire dans les communes. Le coût du service est de 1218.10€ soit 0,65€ par habitant.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29/11/2013 concernant la rétroactivité de l'exonération de la T.A. pour les surfaces des locaux d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro dans la limite de 50% de la surface.

Il informe le Conseil Municipal que par courrier du 09/01/2014, Monsieur le Préfet demande l'annulation de cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur BUISSON présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013.

A l'unanimité, les membres présents approuvent le compte administratif 2013, lequel se résume ainsi :

➤ FONCTIONNEMENT :	Dépenses	880.244,05€
	Recettes	1.222.008,15€
➤ INVESTISSEMENT :	Dépenses	494.992,76€
	Recettes	489.452,84€

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Ce compte de gestion visé par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve. A été voté à l'unanimité.

DIVERS :

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme ENJOLRAS Odile.
- Un devis est présenté concernant l'isolation et la création d'un WC à la maison de la Chasse. Les travaux étant réalisés par les membres de l'association de la chasse.
- A prévoir la réfection d'une partie du toit de l'église.
- Demande de devis pour des travaux de voirie.
- Fin des travaux au cabinet médical